

Compte rendu visite STEP Saint Benoit du 11 septembre 2025

(rédacteur EGIS EAU)

- Présents :
  - o CIREST (Laurent Jean-François, Patrick DUCRET, Anne Maillol, Mme ALBUFFY, + 1 personne)
  - o CISE (Jocelyn PICARD, Romain SAUTRON, +1 exploitant)
  - o SOGEA (Guillaume BLASELLE, Thibaut LACOIN, Laurent TETEDOIE, 1 responsable travaux)
- Rappel du contexte et de l'objectif de la réunion : point sur le protocole de médiation et état des lieux de la STEP à l'exception de l'émissaire
- Visite de la STEP au fil de l'eau :
- o Prétraitements :
  - Canal arrivée et canal by pass complètement attaqués par l'H2S.



Conduites arrivée EB

- Dessableur dégraisseur et traitement des graisses : ~~ouvrages non fonctionnels car~~  
le motoréducteur du racleur du dessableur dégraisseur est en panne (en commande chez la CISE).

Il est constaté que le ciel gazeux est attaqué par l'H<sub>2</sub>S, dans une moindre mesure que les canaux amont :



Ciel gazeux du  
dessableur  
dégraisseur

La CISE demande un équilibrage aéraulique sur les conduites d'extraction d'air vicié pour contrôler le débit extrait.

- Liaison bâtiment – canal pas étanche



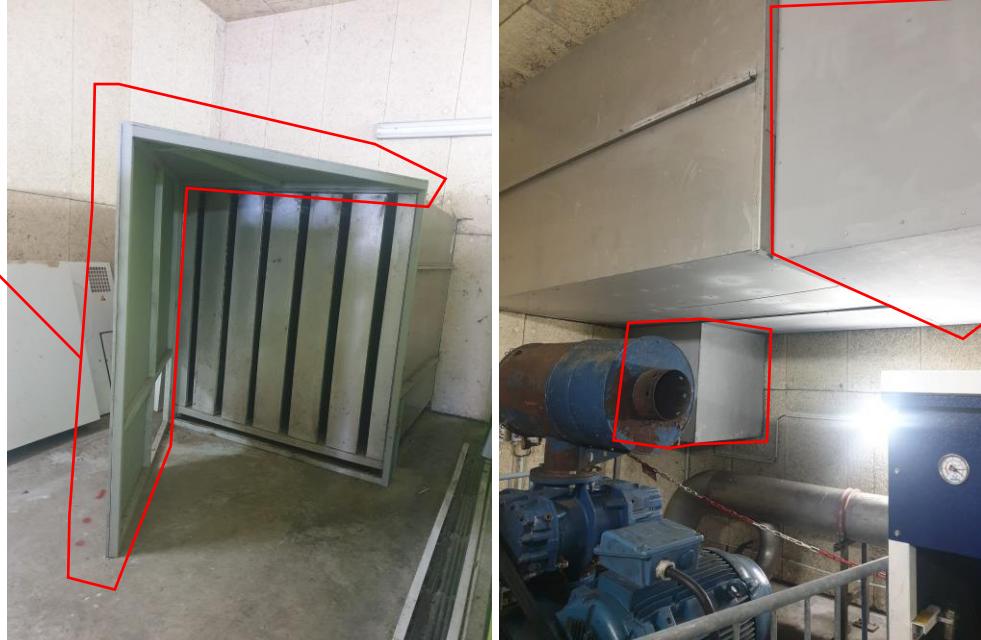
- Dégrillage et compactage OK

- Local surpresseur :

- Défaut relatif aux prises d'air et du départ vers l'extraction est à nouveau constaté.

L'exploitant a mis en place un système provisoire pour dévier l'arrivée d'air et mieux canaliser le départ, le tout pour éviter les chemins préférentiels.

L'exploitant a affirmé ne plus avoir de panne depuis ces aménagements provisoires.



- Un seul surpresseur (de prêt) en fonctionnement, 3 autres surpresseurs hors service (dont 1 déjà évacué). 3 nouveaux surpresseurs (technologie différente des précédents – compresseurs à vis à la place de surpresseurs à lobes) ont été commandés par la CISE et seront livrés en octobre et installés en présence du fournisseur ROBUSCHI

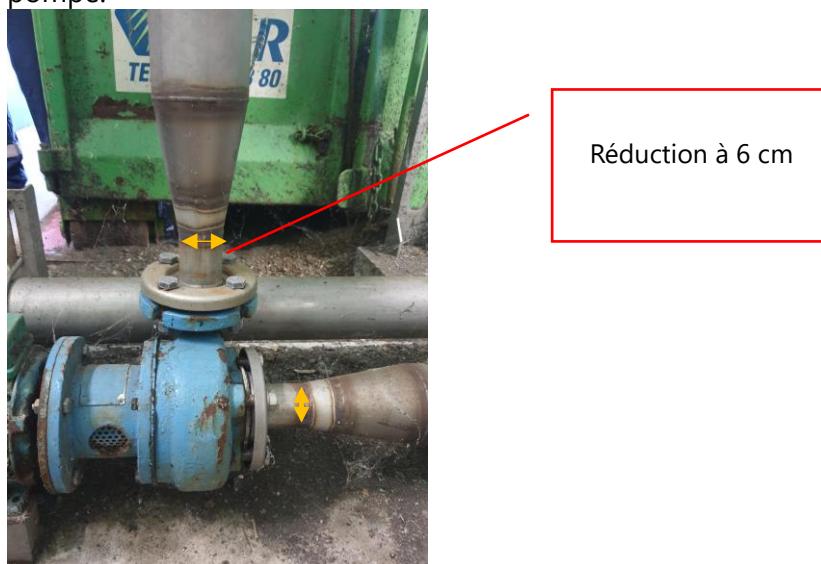


- Dégazeur :

- L'exploitant indique qu'il doit limiter son taux de recirculation car la capacité du dégazeur est limitante ;
- On constate que le moteur du racleur est HS

- Points divers :

- Le point 5.1 – reprise pompes à sables : fait. Le diamètre de la conduite a été augmenté (sauf au niveau des départs et arrivée) et la pompe a été déplacée dans le local.  
Malgré ces travaux, la pompe ne fonctionne pas. L'exploitant indique qu'il faudrait augmenter le diamètre des réductions au départ et à l'arrivée sur la pompe.



Nous avons également constaté que le piquage d'eau industrielle destiné à détasser la conduite n'a pas été raccordé.



Piquage détassage  
en sortie du  
dessableur  
dégrasseur – non  
raccordé

- P DUCRET rappelle qu'un permis modificatif sera nécessaire – Le constat d'achèvement du PC initial n'a jamais été établi.